

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
FEVRIER 2023**

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'UZTARITZE, régulièrement convoqué, le seize février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Bruno CARRERE, Maire.**

**2023ko OTSAILAREN 23KO HERRIKO
BILTZARRAREN BILDUMA.**

Bi mila eta hogeita hiruko otsailaren hogeita hiruan, arratseko zazpitan, UZTARITZE-ko Herriko biltzarra, bi mila eta hogeita hiruko otsailaren hamaseian ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, **Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren** lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes GALLOIS, MARTY-CHALEON, SEMERENA – OLAIZOLA andereak, MM. GOYHENEÇHE, IBARBOURE, BLAIN, MAILHARRANCIN jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes, DOYHENART-ARANCED, ETCHEBARNE, MOUESCA, LARRIEU, ARMSPACH-LAGAN, MOULIA-CASABONNET, BONTAN andereak, MM. SERRANO, ESTEINO (à partir de la question 3), ROUAULT, ROUGET, SOCODIABEHÈRE, CENDRES, DARQUY, DESGROLARD, LASTIRI jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Etaient excusés / Barkatuak : Mme CEDARRY anderea (procuration / ahalordea à M. CARRERE jaunari), M. URRUTIA jauna (procuration / ahalordea à M. BLAIN jaunari), M. ARBURUA jauna (procuration / ahalordea à Mme. SEMERENA-OLAIZOLA andereari), M. ESTEINO jauna (procuration/ahalordea à M. IBARBOURE jaunari jusqu'à la question 2) Mme DO COITO SABIO anderea (procuration / ahalordea à M. CENDRES jaunari), M. RUYS jauna (procuration à Mme BONTAN andereari)

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : M. Denis ROUAULT jauna

*** APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-
VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER
2023**

*** URBANISME – VORIE - TRAVAUX**

**1- TERRAINS COMMUNAUX SECTION AW N°230 ET
SECTION AW N°234 – DEPOT DE PERMIS DE
CONSTRUIRE – BATIMENT AGRICOLE – ALLANDE
MUJICA**

Monsieur Serrano présente le rapport suivant :

Monsieur Allande MUJICA, agriculteur, domicilié au 238, chemin d'Apezarenborda à Uztaritze est locataire de parcelles communales à vocation agricole pour y exercer une activité d'éleveurs ovins.

Un permis de construire lui a été accordé en date du 30/05/2012 sous le numéro PC 6454712B0009 sur les parcelles cadastrées section AW n°230 et section AW n°234, pour la construction d'un hangar agricole de 12m par 24m dédié à l'élevage ovin.

*** 2023KO URTARRILAREN 26KO HERRI
KONTSEILUKO AKTAREN ONARPENA AHO BATEZ.**

*** HIRIGINTZA – BIDEAK - OBRAK**

**1- HERRIKO LURSAILAK, AW 230 ETA AW 234
ZATIAK – ERAIKITZEKO BAIMENAREN
AURKEZPENA – LABORANTZA ERAIKINA –
ALLANDE MUJICA**

Serrano jaunak txostena aurkeztu du:

Allande MUJICA jauna Uztaritzeko 238, Apezarenborda bidean bizi den laboraria da. Herriko laborantzarako lursailak alokatzen ditu, ardien hazteko.

2012/05/30ean, AW 230 eta AW 234 lursail zatietan eraikitze baimen bat onartu zitzaion, PC 6454712B0009 erreferentzia duena, 12 m zabal eta 24 m luze den hangar baten eraikitze, artzaintzarako baliatzeko.

Orain, hangar hori handitu nahi luke, 60m²-ko azalera itxia eta 60m²-ko azalera irekia ukan ditzan.

Il souhaite avaliser aujourd'hui une extension de ce hangar de 60m² fermé et de 60m² ouvert.

Il a, pour ce faire, déposé un permis de construire sous le n°06454723B0001.

Il vous est demandé d'autoriser le dépôt de ce dossier sur ces parcelles dont il est titulaire d'un bail agricole.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISER** le dépôt d'un permis de construire sur les parcelles communales section AW n°230 et section AW n°234 pour l'extension de son hangar.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

2- OFFRE DE CONCOURS ORMAECHEA SEBASTIEN PC N°6454721B0018 ET ORMAECHEA CHRISTELLE PC N°6454721B0025 - EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE CHEMIN D'ARANTZETAKOBORDA

Monsieur Goyheneche présente le rapport suivant,

Les travaux d'extension des réseaux publics sont de la responsabilité des communes. Ainsi, tous travaux d'extension sur les voies communales ainsi que les chemins ruraux relèvent de la compétence des communes qui en sont propriétaires et ce sont elles qui doivent en assurer la charge financière.

Le droit administratif admet que les personnes privées, personnes physiques ou morales peuvent participer volontairement à ces travaux, par le biais des offres de concours.

L'offre de concours peut être définie comme un engagement par lequel les personnes privées décident de participer aux dépenses d'établissement, d'entretien ou d'exploitation d'un ouvrage public, soit en fournissant une somme d'argent, soit en faisant gratuitement l'apport d'un terrain, soit en effectuant certains travaux ou prestations, soit encore en livrant certaines fournitures.

Des travaux d'extension du réseau d'électricité en domaine communal sont nécessaires pour assurer la desserte des parcelles de monsieur Sébastien ORMACHEA titulaire du PC n°6454721B0018 et de Christelle ORMAECHEA PC n°6454721B0025 pour un montant de travaux de 7333,92 €TTC (6111,60€HT).

Cette offre prend la forme d'un versement d'un montant de 3055,80 € par chacun des deux titulaires des permis de construire et il vous est proposé de l'accepter.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Horretarako, 06454723B0001 erreferentzia duen eraikitze baimen galdea aurkeztu zuen.

Lursail horietan laborantzarako alokairu kontratua du. Galde horren onartzea galdegiten dizuegu.

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez :

- AW 230 eta AW 234 herriko lursail zatietan hangarraren handitzeko eraikitze baimen galdearen **ONARTZEA**.

- Auzapez jaunari proiektu horri dagozkion agiri guzien izenpetzeko **BAIMENAREN EMATEA**.

2- LAGUNTZA ESKAINTZAK: ORMAECHEA SÉBASTIEN, 6454721B0018 ERAIKITZEKO BAIMENA ETA ORMAECHEA CHRISTELLE, 6454721B0025 ERAIKITZEKO BAIMENA -ARANTZETAKOBORDAKO SARE ELEKTRIKOAREN LUZATZEA

Goyheneche jaunak txostena aurkeztu du:

Sare publikoen luzatzeko obrak herrien ardura dira. Beraz, herriko bideetan eta baserrialdeko bidexketan egiten diren obra guziak haien jabe diren herrien eskumenekoak dira, eta herriek dituzte dagozkien gastuak beren gain hartu behar.

Administrazio-zuzenbidearen arabera, pertsona pribatu, pertsona fisiko ala moral nahiantek obra horietan parte hartzen ahal dute, laguntza eskaintzak eginez.

Laguntza eskaintza honela defini daiteke: pertsona pribatuek obra publiko baten ezartzeko, mantentzeko ala ustiatzeko gastuetan parte hartzea erabakitzen dutela finkatzen duen engaiamendua; parte hartzeko, diru-zama bat eman dezakete, lursail bat urririk eman, obra ala zerbitzu batzuk beren gain hartu, ala hornidura batzuk eskura eman.

Herri eremuko sare elektrikoaren luzatzeko obrak egin behar dira, 6454721B0018 eraikitze baimena duen Sébastien ORMACHEAren eta 6454721B0025 eraikitze baimena duen Christelle ORMAECHEAren lursailletara iristeko. Obrak, orotara, 7333,92 € gosta dira, zergak barne (6111,60€ gordin).

Eskaintza horren arabera, eraikitze baimenen bi titularretako bakoitzak 3055,80 € pagatuko luke. Horren onartzea proposatzen dizuegu.

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez:

- Sébastien ORMAECHEA jaunaren eta Christelle ORMAECHEA anderearen laguntza eskaintzaren

- **ACCEPTER** l'offre de concours proposée à Monsieur Sébastien ORMAECHEA et Christelle ORMAECHEA d'un montant de 3055,80 € chacun pour l'extension du réseau électrique au chemin d'Arantzetakoborda

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à cet accord

ONARTZEA; hau da, bakoitzak 3055,80 €-ren pagatzea, Arantzetakoborda bideko sare elektrikoaren luzatzeko.

- Auzapez jaunari akordio horrek behar izanen dituen desmartxa ororen egiteko BAIMENAREN EMATEA.

*** FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

3- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Madame Semerena-Olaizola présente le rapport suivant :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- La programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des dispositions qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux, des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

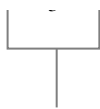
Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

L'année 2022 a confirmé, dans le monde, les sombres prédictions géopolitiques et économiques qui avaient été présentées dans le précédent DOB.

L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, a atteint des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année, par une forte augmentation des taux directeurs, et ainsi à rééquilibrer l'offre et la demande en affaiblissant la demande, donc in fine la consommation.

Jusqu'ici de multiples facteurs (dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à 0,3% au T3 après 0,8% au T2. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine : en zone Euro, l'inflation a atteint 10,6% en octobre, avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2% en décembre à la suite de la baisse des prix de l'énergie.



Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8% au T2 à 0,3% au T3.

Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau prépandémique de 13,2% au T3.

Jugeant durable la hausse de l'inflation à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet dernier. Fin 2022 les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 275.

France : une croissance jusqu'ici résiliente

Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2% au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5% au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2%.

La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 0,4% après une chute de 1,2% au T1 a fini par légèrement reculer au T3 0,1% dans un contexte d'inflation élevée.

Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6% en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2% dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre 5,9% en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2% en 2022 après 1,6% en 2021.

La hausse moyenne de l'inflation française s'est toutefois révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9% enregistrée en moyenne en zone Euro. Au T3 la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7% après deux trimestres à 0,5%.

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022 croître de 2,5 en moyenne en 2022.

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2% dès le T 3 de 2021.

Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3% en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8% en moyenne en 2022, après 1,1% en 2021.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8% au T1 et 1% au T2, avant de rebondir à 0,8% au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01% en août) et d'autres mesures telles que la revalorisation de 3% du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4 de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1% en 2022).

Dans ce contexte, le redressement des finances publiques a été considérablement impacté par le coût de l'énergie. Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, est attendu

à 5 % en 2022, après 6,5% en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6% du PIB contre 112,8% en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% du PIB.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

Loi de finances 2023 : principales mesures relatives aux collectivités locales

Il semble que l'intention gouvernementale soit d'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5% avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives. Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA

Autre mesure l'instauration d'un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités augmenté à deux milliards d'euros, le texte adopté limite son application à 2023.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

L'enveloppe dédiée à la DGF 2023, toutes collectivités locales confondues, évolue et atteint un montant de 26,9 milliards d'euros. On déplore en revanche une stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023, à 1,8 milliard (montant en baisse comparativement à 2022 (dotation d'équipement des territoires ruraux à 1 046 millions d'€, et dotation de soutien à l'investissement local à 570 millions d'€).

Enfin, la revalorisation forfaitaire des bases locatives en 2022 est fixée à +7,1%, après une année de quasi-stagnation à +3,4% en 2022. Concrètement, la taxe foncière hors évolution des taux d'imposition va augmenter de manière généralisée. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Dans ce contexte difficile, la commune d'Ustaritz s'efforcera de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'investissement et d'équipement satisfaisant au regard des besoins de ses habitants et de son territoire.

COMMUNE D'USTARITZ

• **BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Les résultats de l'exercice 2022 sont arrêtés à :

Fonctionnement : excédent de 833 709 €

Investissement : excédent de 273 134.59 € corrigé des reports dépenses/recettes 2022 : - 653 458 € soit un déficit de financement total de 380 323.41 €

DETTE :

2) Evolution de la dette :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EMPRUNT NOUVEAU	0 €	724 000 €	862 000 €	924 000 €	400 000 €	700 000 €	572 000 €	500 000 €	1 559 944 €
prêt relais	3 150 000 €		400 000 €			200 000 €	0 €	200 000 €	
REMBOURSEMENT CAPITAL	723 991,02 €	1 934 647,16 €	1 743 215,16 €	1 348 730,35 €	1 243 168,97 €	1 213 130,14 €	790 098,89 €	1 181 801,65 €	826 141,34 €
<i>Prêts moyen-long terme</i>	723 991,02 €	734 647,16 €	767 540,16 €	848 730,35 €	768 592,89 €	814 000,00 €	790 098,89 €	781 801,65 €	826 141,34 €
<i>Prêts-relais</i>	0,00 €	1 200 000,00 €	975 675,00 €	500 000,00 €	474 325,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12	9 128 296 €	7 917 648 €	7 436 433 €	7 011 703 €	6 168 627 €	5 856 000 €	5 637 397 €	5 155 596 €	6 521 398 €
INTERETS DE LA DETTE	301 437,65 €	312 375,29 €	264 044,80 €	233 164,98 €	189 129,89 €	170 910,87 €	151 009,30 €	129 488,44 €	120 673,00 €
ENDETTEMENT / HABITANT	1 399,00 €	1 201,00 €	1 115,00 €	1 014,00 €	865,00 €	823,00 €	797,00 €	718,00 €	850,00 €
RATIO DE DESENDETTEMENT (année)	19,61	14,80	13,67	11,67	7,81	6,90	5,15	6,74	7,14

1) Structure de la dette au 01/01/2023 :

Répartition de la dette par établissement :

Etablissement	Nombre de contrats	Dette en capital au 01/01/2023	%
CREDIT AGRICOLE	11	3 236 061 €	49.62
CAISSE D'EPARGNE	7	1 319 031 €	20.23
CREDIT MUTUEL	2	610 962 €	9.37
BANQUE POSTALE	1	779 944 €	11.96
EPFL	2	575 400 €	8.82
Total	23	6 521 398 €	100,00

Répartition de la dette par taux :

Taux fixe : 100 %

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF Brute	465 380 €	534 985 €	544 152 €	600 839 €	790 018 €	849 129 €	1 094 194 €	764 576 €	913 981 €
CAF nette	-258 611 €	-1 399 663 €	-1 199 063 €	-747 891 €	-453 151 €	-364 001 €	304 095 €	-17 225 €	87 840 €

La capacité d'autofinancement nette rejoint un niveau positif.

La capacité de désendettement à fin 2022 est estimée à 7.14 années (dette/CAF brute)

- **ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Le budget 2023 de la commune d'USTARITZ s'inscrit dans une période caractérisée par un niveau d'inflation record. Compte-tenu du contexte économique, l'élaboration du budget 2023 se soumet au difficile exercice de recherche de marges financières nouvelles afin de maintenir une CAF nette positive.

La hausse probable des recettes liées à la fiscalité directe sera liée à la dynamique des bases fiscales (valeur locative +7.1% et accroissement du nombre de contribuables).

L'emprunt d'équilibre 2023 sera plafonné au montant du remboursement du capital de la dette ; la poursuite du désendettement demeurant une volonté et un objectif essentiel pour la municipalité.

FONCTIONNEMENT

- **Dépenses :**

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats (marché de restauration scolaire).

La hausse des coûts en électricité devrait s'élever à + 24% pour l'éclairage public et + 67.5 % pour l'électricité dans les bâtiments communaux. La commune a pris rang pour bénéficier du dispositif « amortisseur électricité » proposé par l'Etat aux collectivités locales. Par ailleurs, un plan de sobriété énergétique est mis en oeuvre au sein des services communaux afin d'amortir les surcoûts d'énergie par une maîtrise de la consommation. Par exemple l'extinction de l'éclairage public est passé de 23h à 22h, la nouvelle mairie Lapurdi devrait permettre de mieux maîtriser la dépense énergétique.

Le poste de dépenses des charges de personnel est impacté par l'effet de la hausse du point d'indice sur une année complète. Il intègre également l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) en année pleine permettant aux agents communaux d'accéder à des prestations d'amélioration des conditions de vie (prestations sociales, culturelles, familiales, de loisirs,).

Le budget consacré aux subventions aux associations demeure identique à celui de 2022.

Les participations annuelles à l'OGEC St Vincent et l'Ikastola respectent le financement obligatoire lié aux mesures d'abaissement de l'âge de l'obligation d'instruction à trois ans et sont fixées à 171 k€.

La subvention versée au CCAS devrait avoisiner un montant de 132 k€.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se veulent sincères et vigilantes au regard des contraintes citées précédemment : des inconnues demeurent notamment en matière de prévision de la taxe additionnelle sur les droits de mutations des terrains, un ralentissement des transactions ayant été constaté au cours du dernier trimestre 2022.

Les produits des services et revenus des immeubles sont stables.

Les dotations de l'Etat 2023 (DGF, DSR) ne sont pas encore notifiées à ce jour.



INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement

Les principales dépenses d'équipement devraient se présenter de la façon suivante.

Le dossier de confortement de talus à Leihorrondo impactera fortement le budget investissement.

- Bâtiments
 - Lapurdi :
 - Travaux : environ 650K€
 - Mobilier : 30K€
 - Idekia : 290 K€
 - Gaztelua : échéancier à préciser
 - Kiroleta : 80k€
 - ADAP : montant à préciser
 - Lancement des études de maitrise d'œuvre :
 - Médiathèque
 - Agrandissement Arruntza
- Voirie
 - Réfection rue Hiribehere : (sur 2 exercices)
 - Réfections voirie (Portua, Haltya, Salesenborda, ...) : pour un montant à préciser
 - Erreka Biziak : 70K€
 - Entretiens : PATA, curage, interventions urgentes, ... : 110K€
 - Divers : bâche DFCl, signalisation horizontale,
- Eclairage
 - Renovations diverses : 100K€
 - Enfouissement Rond-point Super U + Hiribehere : 60K€
- Matériel
 - Equipements des services
 - Divers 20K€
- Equipements sportifs
 - Fronton bilgune : 10K€
 - Jeux Haitzekoborda : 15K€
- Cimetières - églises
 - Heraitze : 10K€
 - Arruntza : 35K€
 - Bourg : 25K€
- Ecoles
 - Equipements à acquérir
- TEE
 - VAE : 4K€
 - Budget Participatif : 10K€
 - Photovoltaïque : Lapurdi, Idekia, Arruntza : 90K€
 - Liaisons douces

- **Dépenses financières :**

Remboursement du capital de la dette : 787 k€

Portages EPFL Leihorrondo et Zuhartzua 57 k€

- **Recettes :**

Rappel subventions acquises : DETR 2022 Toiture KIROLETA 82 k€, DSIL 2022 Déploiement équipements numériques 16 k€, Département 64 Toiture école KIROLETA 32 k€, subvention 20% aménagements cyclables France Relance 34 K€, subvention mobilités douces Ademe 28 k€.

Subventions et Fonds de concours sollicités : un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 (Toiture Ecole IDEKIA) a été déposé auprès des services de l'Etat et est en cours d'instruction. Un fonds de concours est attribué par la CAPB pour l'étude urbaine du centre du quartier Herauritz.

Cession de terrains : 150 k€ terrain Guadeloupea

Taxe d'aménagement : 200 k€

FCTVA estimé à 249 k€

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2023

4- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE D'UZTARITZE ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Madame Semerena-Olaizola présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°13 du 27 octobre 2022 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023,
Considérant l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,
Considérant que la commune d'UZTARITZE a choisi d'appliquer la nomenclature M57 au 1er Janvier,
Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisation de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

Ce règlement budgétaire et financier comporte sept parties :

1. Le cadre juridique du budget communal
2. La gestion pluriannuelle
3. L'exécution budgétaire
4. L'actif et le passif
5. Les régies
6. Les provisions
7. Le contrôle des collectivités exercé par la Cour des

4- UZTARITZEKO AURREKONTU ETA FINANTZA ARAUDIAREN ETA AURREKONTU OSAGARRIEN ONARTZEA

Semerena-Olaizola andereak txostena aurkeztu du:

Lurralde elkargoen Kode orokorra kontuan izanik, M57 aurrekontu eta kontularitza aginduak kontuan izanik, 2023ko urtarrilaren 1.ean M57 araudiaren onartzeari buruzko 2022ko urriaren 27ko deliberamendua kontuan izanik,
Agintaldiaren garairako aurrekontu eta finantza araudi baten onartzeko betebeharrak kontuan harturik, UZTARITZE herriak urtarrilaren 1.ean M57 araudiaren betetzea erabaki zuenez, Kontuan harturik aurrekontu eta finantza araudiaren xedea eguneroko kontularitza eta finantza arauen, aurrekontuaren onartzeko moldeen, Programa eta Engaiamendu Baimenen erabakitzaileek baliatu behar dituzten arauen eta kredituen suntsikotasunaren zehaztea dela, Beraz, araudiak aurrekontu zikloan esku hartzen duten eragile guzietan bete behar dituzten funtsezko arauak agiri bakar batean biltzen ditu.

Aurrekontu eta finantza araudi horrek zazpi atal ditu:

1. Herriko aurrekontuaren eremu juridikoa
2. Urte anitzeko kudeaketa
3. Aurrekontuaren gauzatzea
4. Aktiboa eta pasiboa
5. Kudeaketa organoak
6. Hornidurak
7. Kontuen Auzitegiak daraman elkargoen kontrola

Erantsi aurrekontu eta finantza araudia kontuan harturik,

Comptes

Considérant le règlement budgétaire et financier ci-annexé,

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVER** les termes du règlement budgétaire et financier de la commune d'UZTARITZE pour son budget principal et ses budgets annexes soumis la M57.

5- INSTALLATION DU TENNIS CLUB D'UZTARITZE – AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Semerena-Olaizola présente le rapport suivant :

Depuis 2014, la commune d'Uztaritze est équipée, sur le site d'Etxeparea, de deux terrains de tennis mis à la disposition et gérés par le Tennis Club d'Uztaritze. Ses membres demandent que ceux-ci soient couverts, de manière à pouvoir pratiquer leur activité sportive préférée en continu, par tous temps et en toutes saisons.

Le montant total des travaux induits serait après estimation de 819 500€ hors taxes, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Afin de rendre le coût de cette opération supportable pour la commune, et de statuer ainsi sur la faisabilité financière de cette opération, il y a lieu de déposer des demandes d'aides financières auprès des potentiels financeurs Nationaux et Régionaux, aux montants et taux aussi élevés que le permettent les différents règlements d'intervention correspondants.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISER** M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des potentiels financeurs Nationaux et Régionaux aux montants et taux aussi élevés que le permettent les différents règlements d'intervention correspondants,

- **AUTORISER** M. le Maire à signer toute pièce à cet effet.

6- TARIFS COMMUNAUX– MODIFICATION DE PRIX

Madame Semerena – Olaizola présente le rapport suivant :

Il vous est proposé de modifier les tarifs liés aux accès des bâtiments communaux comme suit :

En cas de perte ou de dégradation des clés ou badges d'accès :

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez:

- UZTARITZE herriaren aurrekontu eta finantza araudian finkatuen **ONARTZEA**, aurrekontu orokorrarentzat eta M57aren arabeko aurrekontu osagarrientzat.

5- UZTARITZEKO TENNIS KLUBAREN INSTALAZIOA – DIRULAGUNTZA GALDEEN AURKEZTEKO BAIMENA

Semerena-Olaizola andereak txostena aurkeztu du:

2014tik, Uztaritzeko herriak bi tennis zelai ditu, Etxeparean. Uztaritzeko tennis klubaren esku emanak dira eta klubak ditu kudeatzen. Klubeko kideek zelaien estaltzea galdegiten dute, tennisean noiznahi aritu ahal izateko, edozein izanik ere aroa eta sasoa.

Estimazioen arabera, obrak, orotara, 819 500€ gordin gostako direla aurreikusten da, ikerketak eta obragintza barne.

Eragiketa horren gostua herriarentzat jasagarria izan dadin eta eragiketa diruz egingarria den erabakitzeke, Frantziako eta Akitania Berria eskualdeko balizko finantzatzaileei dirulaguntza galdeak aurkeztu behar zaizkie, dagozkien dirulaguntza araudiek ahalbidetzen dituzten bezain zenbateko eta tasa handiekin.

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez:

- Auzapezari Frantziako eta Akitania Berria eskualdeko balizko finantzatzaileei dirulaguntza galdeen aurkezteko **BAIMENAREN EMATEA**, dagozkien dirulaguntza araudiek ahalbidetzen dituzten bezain zenbateko eta tasa handiekin ;

- Auzapez jaunari xede horri lotu dokumentu ororen sinatzeko **BAIMENAREN EMATEA**.

6- 2022KO HERRIKO PREZIOAK – PREZIOEN ALDAKETA

Semerena-Olaizola andereak ondoko txostena aurkezten du :

Eremu publikoetako sarbideen prezioen aldaketa proposatua zaitzute.

Giltzak edo ezagugailuak galtze edo andeatze kasuetan :

- Copie d'une clé simple : 35.00€
- Copie d'une clé de passe : 45.00€
- Badge électronique : 20€

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTER** ces nouveaux tarifs

* EUSKARA – POLITIQUE LINGUISTIQUE

7- CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 RELATIVE A L'ELABORATION CONCERTEE D'UN PLAN EUSKARA ADAPTE A LA COMMUNE * ASSOCIATION PLAZARA

Monsieur Blain présente le rapport suivant

La commune d'Uztaritze est engagée depuis plusieurs années dans une action en matière de politique linguistique.

Divers dispositifs ont été mis en place ces dernières années afin de renforcer la présence de la langue basque en interne mais aussi dans la vie publique locale.

Afin de franchir un pas qualitatif en la matière, la Commune a sollicité l'association Plazara afin d'établir un diagnostic de la situation de la langue basque sur la commune et définir les axes de travail à prioriser en la matière.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVER** la convention, telle que proposée en annexe de la délibération,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **DECLARER** que les crédits suffisants seront prévus au budget 2023

* TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

8- AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE DANS LE CADRE DU PLAN VELO

Madame Marty-Chaléon présente le rapport suivant,

La commune d'Uztaritze souhaite œuvrer concrètement pour la mobilité durable sur son territoire et en particulier pour la promotion des modes doux alternatifs à la voiture.

Par délibération, le Conseil municipal du 27 octobre 2020 a décidé :

- Giltza arrunta baten kopiatzea : 35.00€
- Pasa giltza baten kopiatzea : 45.00€
- Ezagugailu elektronikoa : 20.00€

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez:

- **ONARTZEN DITU** prezio berri hauek

* EUSKARA – HIZKUNTZA POLITIKA

7- UZTARITZEKO HERRIARI EGOKITUTAKO EUSKARA PLAN PARTEKATU BATEN SORTZEKO LANKIDETZA HITZARMENA – PLAZARA ELKARTEA

Blain Jaunak txosten hau aurkezten du

Uztaritzeko herriak hainbat urte daramatza hizkuntza politika arloan lanean.

Azken urteotan, hainbat dispositibo ezarri dira euskararen presentzia indartzeko barne mailan baina baita ere tokiko bizitza publikoan.

Gai horretan urrats kualitatibo bat emateko, Uztaritzeko herriak Plazara elkarteari eskatu dio, euskarak herrian duen egoeraren diagnostiko baten egitea eta lehenetsi behar diren lan ardatzak finkatzen laguntzea.

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko Kontseiluak, aho batez:

- Hitzarmenaren **ONESTEA**, eranskin gisa proposatua,
- Auzapez jauna **BAIMENTZEA** horri dagozkion agiri guzien izenpetzeko.
- **ADIERAZTEA** 2023ko aurrekontuan aurreikusiak izanen direla behar diren baliabideak

* TRANSIZIO EKOLOGIKO ETA ENERGETIKOA

8- BIZIKLETA ELEKTRIKOEN EROSTEO LAGUNTZA BIZIKLETA PLANAREN BAITAN.

Marty-Chaléon andereak ondoko txostena aurkezten du,

Uztaritzeko herriko etxeak nahi du konkretuki lanean ari izan mugikortasun iraunkor baten alde bere lurraldean eta bereziki autoari alternatiboak diren garraio eztiak sustatuz.

2020ko urriaren 27ko Herriko kontseiluak, deliberamendu bidez erabaki du :

- d'une part d'attribuer une subvention pour les personnes physiques justifiant de leur résidence principale à Uztaritze, qui achètent un vélo à assistance électrique, ou un vélo cargo, neuf, auprès d'un professionnel établi sur le territoire de la CAPB d'un montant de 130€, ou d'un montant de 150 € pour les personnes disposant d'un compte auprès de l'association Euskal Moneta désireuses de bénéficier d'une aide versée en eusko.

- d'autre part d'adopter un règlement d'intervention qui détaille le contenu du dossier de demande de subvention.

Les dossiers complets suivant qui nous sont parvenus ont été examinés dans le cadre de la commission communale compétente pour 130 € ou d'un montant de 150 € pour les personnes disposant d'un compte auprès de l'association Euskal Moneta désireuses de bénéficier d'une aide versée en eusko :

- Nathalie DUPONT
- Jean-Gregoire ORTIZ

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention à :

- Nathalie DUPONT
- Jean-Gregoire ORTIZ

- **PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

-alde batetik, bizitegi nagusia Uztaritzen dutela justifikatu dezaketenei eta Euskal elkargoko eremuan den profesional bati bizikleta elektrikoa edo "cargo" motako bizikleta berria erosten dutenei, 130 €-ko dirulaguntza eskaintzea. Laguntza 150 €-koa izanen da Euskal Moneta elkartearen kondu bat dutenentzat eta dirulaguntza euskotan jaso nahi dutenentzat.

-bestetik, dirulaguntza eskatzeko dosierraren edukia zehazten duen araudia onartzea. Ondoko dosierrak jaso ditugu eta herriko etxeko batzorde eskudunak aztertu ditu, 130 €-ko edo 150 €-ko dirulaguntza eskainiz (150 € Euskal Moneta elkartearen kondu bat dutenei eta dirulaguntza euskotan jaso nahi dutenei) :

- Nathalie DUPONT
- Jean-Gregoire ORTIZ

Luzaz deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak, aho batez :

- **ONARTZEN DU**, diru laguntza baten ematea esleitze araudian ikusi baldintzetan:

- Nathalie DUPONT
- Jean-Gregoire ORTIZ

- Behar diren kredituak ekitaldiko aurrekontuan pentsatuak direla **ZEHAZTEN DU**.

QUESTIONS ORALES

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

*COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

* AHOZKO GALDERAK

* ORDEZKARITZEN BILDUMA

* AUZAPEZAREN ET AUZAPEZORDEEN KOMUNIKAZIOAK